

OBJET

**AMENAGEMENT DES CHEMINS CHATEAU D'EAU
A LA BRETAGNE, SAMNA RAMASSAMY A DOMENJOD
ET DES CANNES/ BOIS-DE-CAMPHRES A BOIS-DE-NEFLES**

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La Ville se propose d'aménager les trois chemins d'exploitation privés, desservant plusieurs parcelles agricoles.

Il est précisé que la Ville mène, en parallèle, une procédure de classement en relation avec les propriétaires concernés.

Une aide financière du Département est déjà effective concernant le Chemin des Cannes, sous la forme d'une subvention de 337 000 F dans le cadre du programme 1999, avec un cofinancement de l'Union Européenne.

Un cofinancement concernant les deux autres voies est attendu de la part de la Région.

Les travaux de voirie sont divisés en trois lots.

- LOT 1 Chemin Château d'eau à La Bretagne**
Construction de chaussée bétonnée
- LOT 2 Chemin Samna Ramassamy à Domenjod**
Construction de chaussée bétonnée
- LOT 3 Chemins des Cannes/ Bois-de-Camphres à Bois-de-Nèfles**
Construction de chaussées bétonnées

La consistance des travaux est la suivante :

- terrassements,
- réglage des talus,
- mise en place de la couche de forme,
- mise place d'un béton d'épaisseur 0,15 m dosé à 350 kg/m³,
- construction d'ouvrages divers : buses et dalots.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à **1 430 000 F TTC.**

RAPPORT N° 99/6-15

LOT 1 450 000 F pour un linéaire de 520 m environ,
LOT 2 480 000 F pour un linéaire de 550 m environ,
LOT 3 500 000 F pour un linéaire de 600 m environ.

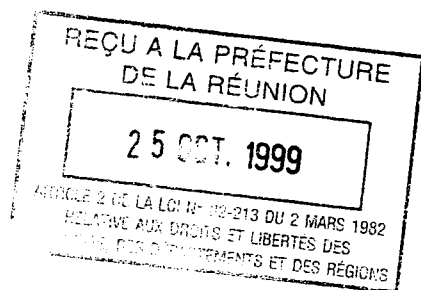
La dépense correspondante sera imputée au Budget au Chapitre 23/ Article 2315.

Je vous demande :

- d'approuver le projet ;
- de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- de m'autoriser à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec les entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appel(s) d'Offre(s), ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-15
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

**AMENAGEMENT DES CHEMINS CHATEAU D'EAU
A LA BRETAGNE, SAMNA RAMASSAMY A DOMENJOD
ET DES CANNES/ BOIS-DE-CAMPHRES A BOIS-DE-NEFLES**

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement des Chemins Château d'Eau à La Bretagne, Samna Ramassamy à Domenjod et des Cannes/ Bois-de-Camphres à Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer un (ou plusieurs) marché(s) avec le(s) entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

